



Comment demander ma part de la maison de mes parents

Par **Shoman**, le **01/03/2010** à **13:37**

Bonjour,

mes parents ont acheté une maison il y a une trentaine d'année, ils ont eu 2 enfants donc moi et ma soeur, ma mère est décédée 10 ans + tard, mon père a vécu avec sa concubine pendant une quinzaine d'années dans cette même maison, ils ont eu 2 filles, sa concubine est décédée il y a 2 ans. Mon père ne s'est jamais remarié, et nous avons fait un transfert de propriété de la maison à parts égales sur 3 personnes donc mon père, ma vraie soeur et moi-même, mes 2 demi-soeurs n'étant pas majeures. Mon père réside toujours dans la maison avec mes demi-soeurs. Puis-je demander ma part de la maison à mon père et ma soeur et comment procéder ?

Je n'ai plus aucun rapport avec eux depuis bientôt 5 ans et vivant une période difficile, je me renseigne sur les différentes solutions possibles.

Merci d'avance pour vos réponses.

Cordialement.

Par **fif64**, le **01/03/2010** à **15:27**

"nous avons fait un transfert de propriété de la maison à parts égales sur 3 personnes donc mon père, ma vraie soeur et moi-même"

Vous appelez quoi "transfert de propriété".

Est-ce une donation ? Une attestation immobilière après le décès de votre mère ?

Dans tous les cas, votre père a certainement l'usufruit du bien, donc de ce côté là rien. Vous pouvez cependant demander à votre sœur (ou à un tiers) de racheter votre part de nue-propriété, mais suivant si le bien provient d'une donation ou d'une succession, votre père peut s'opposer à la cession.

Vous pouvez également essayer de provoquer le partage entre vous et votre sœur par voie judiciaire...